

VIVACTIS Group
Avenue Gustave Demey, 57 /1160 Auderghem
BE 0443.670.476

Rapport de gestion du Conseil d'Administration du 10 juin 2024 concernant
l'exercice social clôturé au 31/12/2023

Conformément à l'article 3 :6 du code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif aux activités de notre société pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette même date.

Vous trouverez en annexe au présent rapport émanant de l'Organe d'Administration, le bilan et le compte de résultats de la société.

1) Bilan après répartition du résultat (en €)

Actif	31-12-23	31-12-22
Actifs immobilisés	18 176 727	28 409 528
Actifs circulants	1 959 985	2 115 126
Total de l'actif	20 136 712	30 524 653
Passif	31-12-23	31-12-22
Capitaux propres	9 270 441	22 627 659
Provisions et impôts différés		
Dettes	10 866 271	7 896 995
Total du passif	20 136 712	30 524 653

2) Compte de résultat (en €)

	31-12-23	31-12-22
Ventes et prestations	691 856	2 182 521
Coûts des ventes et prestations	-3 035 142	-1 900 964
Bénéfice - perte d'exploitation	-2 343 286	281 557
Produits financiers	122 947	142 454
Produits financiers non récurrents		
Charges financière	-388 104	-124 617
Charges financières non récurrentes	-11 990 724	-149 500
Impôt sur le résultat	-8 051	-2 584
Résultat de l'année	-14 607 218	147 310

3) Affectation du résultat (en €) :

L'exercice clôturé au 31/12/2023 a dégagé une perte de -14.607.218 € que nous proposons aux actionnaires de reporter , de sorte que le résultat reporté se présente de la manière suivante :

Perte reportée à l'issue de l'exercice 2022 :	-1.662.362€
Perte de l'exercice 2023 :	-14.607.218 €

Perte totale à reporter au 31.12.2023:	- 16.269.580 €

4) Commentaires des comptes annuels :

Nous clôturons donc l'exercice par une perte de 14.607.218 €.

Ce résultat négatif découle principalement d'éléments exceptionnels, et de la décision du Conseil d'Administration d'acter des réductions de valeurs importantes sur les participations. Cette décision résulte de l'application des règles d'évaluation existantes, relatives à la détention de nos participations dans les filiales.

Ces règles d'évaluation sont impactées par les résultats réalisés en 2022 et 2023 dans la plupart de nos filiales, compte tenu de la crise économique ayant impacté le marché dans lequel nous agissons et la prudence de certains acteurs économiques.

Nos filiales ont également souffert du phénomène inflationniste constaté durant les exercices 2022 et 2023 qui n'ont pu être intégrés qu'avec retard à nos prix de vente.

En 2022, le groupe a procédé à l'acquisition d'une filiale qui a été revendue fin 2023 au prix d'acquisition, sans incidence sur le résultat.

5) Evolution prévisible de la société :

Malgré tous les éléments développés au point 4, les perspectives globales d'évolution sur les exercices 2024 et suivants sont plus favorables et anticipent déjà une hausse substantielle du mouvement des affaires et un espoir de retour à la rentabilité antérieure à la crise, pour les années qui viennent.

De manière générale, les perspectives de croissance du marché dans lesquelles le groupe évolue sont clairement à la hausse. Les stratégies mises en place continuent à permettre la croissance.

6) Règles d'évaluation :

Les modes d'évaluation utilisés dans le cadre de l'établissement des comptes annuels n'ont pas été modifiés en cours d'exercice.

ACTIF:

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont considérés comme des frais faisant partie intégrante de l'exercice en cours et ne sont donc plus amortis.

Les immobilisations incorporelles consistent essentiellement en licences informatiques ; elles sont amorties à concurrence de 25% l'an.

Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

Matériel de bureau 20%, soit 5 ans,
Téléphone et GSM 33%, soit 3 ans,
Matériel informatique 33%, soit 3 ans,
Développement du site internet 25%, soit 4 ans,
Matériel roulant 20%, soit 5 ans,
Aménagements 20%, soit 5 ans.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur d'acquisition et font l'objet de réductions de valeur dans le cas de pertes de valeur durables. Un test de valorisation des participations est réalisé chaque année (en fin d'exercice) afin d'évaluer la présence de perte durable au niveau des entités du groupe.

Afin de déterminer l'existence d'une perte durable, une comparaison de la valeur comptable à la valeur économique de la filiale est réalisée en fin d'exercice comptable. La juste valeur, soit la valeur économique, est déterminée sur base d'un EBITDA moyen qui prend en compte les résultats réalisés ainsi que les perspectives des filiales. Plus précisément, il s'agit d'une moyenne des EBITDA sur 5 années concernant l'année N-1, l'année N ainsi que les EBITDA projetés sur les 3 prochaines années. L'objectif est de ne pas dépendre d'une année comptable, mais de tenir compte des tendances, des perspectives ainsi que des performances sur le long terme.

Cette moyenne est multipliée à un coefficient déterminé selon les tendances du marché. D'après les rapports de valorisation de sociétés, le secteur "Health Care Services" répond à un coefficient de 7,26 en moyenne. En 2021, le management a décidé, par prudence, de déterminer le coefficient à 6,5. Ce coefficient et ce calcul est appliqué chaque année et reste inchangé sur 2023.

Les créances commerciales sont valorisées à leur valeur nominale, et font l'objet de réductions de valeur lorsqu'elles présentent des soldes âgés de plus d'un an. Dès lors, la créance sera réduite de sa valeur à hauteur de 50%. En cas de litige ou de faillite, la créance est réduite à 100%.

PASSIF:

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels de changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devise sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

HORS BILAN:

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour leur valeur estimée; les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont également mentionnés dans l'annexe.

7) Justification de la poursuite des activités

Compte tenu de la hauteur des fonds propres de la société à 9.270.441 € et du montant du capital souscrit qui s'élève à 24.058.486 €, le conseil d'administration constate que la valeur des fonds propres est inférieure à la moitié du capital social.

En conséquence, le conseil d'administration est dans l'obligation de rédiger un rapport concernant la poursuite des activités, conformément aux articles 7 :228 et 7 :229 du CSA. Ce rapport figure en annexe du présent rapport et propose à l'Assemblée Générale, compte tenu des circonstances évoquées, de poursuivre les activités de la holding et des filiales qu'elle détient.

Le conseil d'administration recommande donc la poursuite des activités de la société.

8) Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Dans le cadre de l'ensemble des mesures prises par le groupe pour faire face à la crise et améliorer ses performances à l'avenir, il a été décidé de fermer une des filiales en Espagne (Euromedice). Le Conseil d'Administration a également décidé de procéder à une simplification de l'organigramme par un ensemble de fusions qui seront effectives avant la fin de l'exercice 2024.

9) Circonstances susceptibles d'influencer le développement de Vivactis Group

A l'exception des éventuelles conséquences économiques liées au contexte politique et macroéconomique, l'Organe d'Administration ne prévoit aucune circonstance nécessitant

d'être mentionnée, qui pourrait influencer de manière significative le développement de la société .

10) En vertu de l'article 3 :6 du CSA :

- Il est précisé , pour autant que de besoin que la Société ne détient aucune succursale
- La société ne procède à aucun investissement en terme de recherche et développement et n'est donc pas exposée à des risques de cette nature
- La société ne connaît pas de conflit d'intérêt
- La société ne recourt à aucun instrument financier (y compris des instrument de couverture de change) de nature à être exposée à des risques

10) Risques et incertitudes

La société n'est pas soumise à des risques et incertitudes spécifiques, dans l'état actuel de nos connaissances, et en dehors de tous risques et incertitudes habituels, liés au marché en général, et plus particulièrement sur celui de la Santé.

11) Acquisitions / Cessions d'actions propres et de certificats :

La société a acquis des actions propres au nombre de 91.956 actions pour un montant de 183.912 € au cours du dernier exercice. Cette acquisition n'a pas fait l'objet d'un acte notarié à l'heure actuelle. Cette situation sera régularisée en 2024.

Aucune décision du Conseil d'Administration n'a dû faire l'objet de l'application de l'article 7 :96 du Code des Sociétés et des Associations.

12) Décharge :

Le Conseil d'Administration propose de donner décharge, par vote distinct, aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023, et au commissaire réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2023.

Fait à Bruxelles, le 10 juin 2024.

Pour l'organe d'administration



Alain Mahaux
Administrateur



Patrick de Bellefroid
Président